AR CONTROLE DE LEGALITE : 037-351243076-20240207-CA070224_15-DE
en date du 09/02/2024 ; REFERENCE ACTE : CA070224_15

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 FEVRIER 2024

Présents

Monsieur DENIS, Président de TOURS HABITAT,
Madame GOBLET, Vice-Présidente de TOURS HABITAT

Madame BLUTEAU, Monsieur BOILLE, Monsieur GRATEAU, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Monsieur MIRAULT, Madame MOSNIER, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON, Madame ROCHER, Monsieur THOMAS (en visio), et Monsieur VALLET, Administrateurs

Excusés

Madame BA-TALL, qui avait donné pouvoir à Madame QUINTON
Madame DJABER, qui avait donné pouvoir à Madame ROCHER
Monsieur FRANCOIS, qui avait donné pouvoir à Madame GOBLET
Madame JOVENEAUX, dont le pouvoir a été attribué à Monsieur BOILLE

Absents

Monsieur ARNOULD,
Monsieur LECONTE,

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS HABITAT
Monsieur BACLE, Directeur Proximité de TOURS HABITAT
Madame BARRANGER, Directrice des Ressources Humaines de TOURS HABITAT,
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS HABITAT,
Madame LOISEAU, Directrice Financière et Comptable de TOURS HABITAT,
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de TOURS HABITAT,
Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de TOURS HABITAT,

Monsieur MAUPERIN, Chef de Service Habitat et Construction à la Direction Départementale des Territoires,
Madame FROMIAU Sandrine, Secrétaire du CSE de TOURS HABITAT

Présidence de Monsieur Emmanuel DENIS, Président.

ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LES MENAGES EN GRANDE DIFFICULTE FINANCIERE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

(G/100)

Le Directeur Général et la Directrice Gestion Locative rappellent au Conseil d'Administration que, lors de la séance du 19 octobre 2023, il a été décidé de mobiliser une enveloppe de 100 000 € par TOURS HABITAT, avec un abondement à hauteur de 25.000 € par la Ville de TOURS, soit au total 125.000 € au titre de de l'exercice 2024, afin d'apporter une aide aux-ménages en grande difficulté financière au regard du règlement de leurs charges locatives.

La Directrice Gestion Locative indique qu'un groupe de travail s'est tenu le 30 octobre 2023, réunissant deux Administrateurs (Monsieur GRATEAU et Madame QUINTON), la Responsable du Service Recouvrement et elle-même, afin d'établir un règlement définissant les conditions d'éligibilité, les modalités de calcul et le montant de l'aide financière du Fonds de lutte contre la précarité énergétique. Ce règlement est présenté et expliqué en séance.

…

Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part au vote, d'adopter le règlement du Fonds de Lutte contre la précarité énergétique, joint au présent compte-rendu.

POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 07/02/2024 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,

LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON

TOURSHABITAT
OPH de Tours Métropole Val de Loire

Signé électroniquement par :
Grégoire SIMON
Le 09/02/2024 à 10:59